



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE MOISSELLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

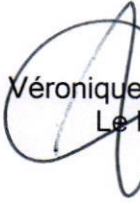
(Exécution de l'art. L 121 10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance urgente conformément à l'article L2121-12 du CGCT.

Jeudi 14 novembre 2024 À 20 h 00 en Mairie

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 29 Octobre 2024.
- 1 Décision modificative n°2


Véronique RIBOUT
Le Maire

